

Aux magasins.....	3
Conducteurs d'attelages.....	3
Moulin à moudre.....	2
Au nettoyage de la cour.....	3
Femmes.....	24
Total .....	<u>586</u>

Avec une moyenne de 577, les frais *per capita* par jour sont de 68 $\frac{3}{4}$ .  
Frais annuels *per capita*, avec la moyenne ci-dessus :

Appointements.....	\$92 47 $\frac{1}{2}$
Gratifications de retraite.....	3 94
Uniformes.....	5 79 $\frac{1}{4}$
Entretien.....	71 01 $\frac{3}{4}$
Frais d'exploitation.....	78 39 $\frac{1}{2}$
Divers.....	1 51 $\frac{1}{2}$
Industries.....	0 41 $\frac{1}{4}$
	<u>\$253 54<math>\frac{3}{4}</math></u>

Le revenu de l'année s'est élevé à \$300 *per capita*, laissant \$249.79 $\frac{3}{4}$  de dépenses réelles.

L'augmentation des dépenses sur l'année dernière s'explique par le fait qu'une grande partie des frais de construction, etc., qui étaient ci-devant sous le contrôle du département des travaux publics, ont été assumés par le département de la justice, et toutes les dépenses sont en conséquence comprises dans le rapport ci-dessus.

La mort de l'instructeur-maçon Cunningham, arrivée il y a quelques mois dans les pénibles circonstances qui vous ont été rapportées dans le temps, a privé le pénitencier d'un fidèle serviteur et les détenus qui étaient sous sa charge d'un instructeur toujours prêt à leur donner le bénéfice de sa longue et variée expérience comme maçon.

Les employés, à peu d'exceptions près, ont rempli leurs devoirs d'une manière satisfaisante.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. LAVELL,

*Préfet.*

A. M. J. G. MOYLAN,

Inspecteur des pénitenciers.